



**HAL**  
open science

# L'autonomie des enfants : objectif d'éducation ou variable d'ajustement pour les parents aux prises avec des horaires de travail atypiques ?

Anne-Marie Arborio

## ► To cite this version:

Anne-Marie Arborio. L'autonomie des enfants : objectif d'éducation ou variable d'ajustement pour les parents aux prises avec des horaires de travail atypiques?. Politics of Time. Nonstandard work schedules and family life, Institut national d'études démographiques (INED), Oct 2023, Aubervilliers (Campus Condorcet), France. halshs-04243016

**HAL Id: halshs-04243016**

**<https://shs.hal.science/halshs-04243016>**

Submitted on 21 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **L'autonomie des enfants : objectif d'éducation ou variable d'ajustement pour les parents aux prises avec des horaires de travail atypiques**

Communication au Colloque de clôture de l'ANR Worklife,  
*Politics of Time. Nonstandard work schedules and family life*,  
INED (Campus Condorcet), 12-13 octobre 2023

Dans le cadre de l'ANR Worklife, je m'intéresse à l'autonomie des enfants de parents salariés à horaires atypiques. Par autonomie, j'entends ici de manière assez concrète la capacité à :

- *être seul* c'est-à-dire sans adulte accompagnant, dans la vie quotidienne sur d'amples plages horaires
- et à *faire seul*, hors de la présence d'adulte, un certain nombre de gestes nécessaires à la vie ordinaire : manger, dormir, entretenir son corps, s'occuper, etc...

Il s'agit d'analyser les effets du travail en horaires atypiques des parents sur les enfants, avec le choix de se concentrer sur les classes populaires et de contribuer ainsi à une « sociologie des enfants » (Court, 2017) au travers des pratiques éducatives de leurs parents, en analysant leurs manières de faire avec les enfants ou plutôt ici de les *laisser faire*. Classiquement, on suppose les pratiques éducatives marquées par des contraintes et des différenciations sociales, en particulier par celles qui tiennent à la condition de classe, et qui contribuent « différenciation sociale de l'enfance » (Lignier, Lomba, Renahy, 2012), à produire des « enfances inégales » (Lareau, 2011) ou des « enfances de classe » (Lahire, 2019). On se concentre ici plus précisément sur l'effet des contraintes temporelles des parents sur les enfants. Le quotidien des familles, lorsque les parents travaillent en horaires atypiques, a déjà été investigué, y compris pour s'intéresser aux « expériences enfantines sans parents » (Kitzman, 2023) mais pas précisément pour les classes populaires. On a sélectionné ici, dans le corpus d'entretiens menés dans le cadre de l'ANR Worklife, ceux qui concernaient les salariés des classes populaires qui exercent dans deux des quatre secteurs :

- la propreté d'une part, corpus qui a été recueilli, exploité et présenté par Anne Lambert, Marion Charpenel et Camille François (2023)
- la santé d'autre part, soit 32 entretiens menés avec autant d'aides-soignantes que d'infirmières, ces dernières partageant les contraintes temporelles de l'hôpital mais se distinguant par un rattachement aux classes moyennes.

Ce corpus vise tout particulièrement les femmes non-qualifiées qui sont de plus en plus exposées aux horaires atypiques (Lambert, Langlois, 2022).

Devenir autonome n'est pas *a priori* l'apanage d'une élite ou d'un groupe social particulier ; on n'étudie pas ici un état ou un bien qui serait réservé aux classes supérieures ou confisqué aux classes populaires. Pour citer Alfred Radcliffe-Brown, tel que le fait Bernard Lahire (2019, p. 23), « l'une des grandes propriétés universelles de l'expérience des êtres humains réside [...] dans cette dépendance de l'enfant à l'égard de ses parents ou tout au moins des adultes qui sont amenés à l'élever ». Devenir autonome relève d'un processus obligatoire de passage de l'âge de l'enfance aux âges ultérieurs de la vie et ce processus de sortie de la dépendance et en tout cas d'autonomisation semble tout autant universel. L'autonomisation des

enfants est en tout cas vraisemblablement atteinte à un moment ou à un autre par tous, sauf situation particulière (par exemple de handicap). Dans nos sociétés, rendre son enfant autonome est *a priori* un objectif éducatif auquel tous les parents souscrivent explicitement et contribuent, quelles que soient leurs caractéristiques sociales, même s'il est susceptible de les placer face à un dilemme du fait du devoir de présence et d'assistance qu'ils ont auprès de leurs enfants.

Les modalités et les temporalités de l'accès à l'autonomie des enfants sont cependant susceptibles de varier : dans notre corpus, les enfants restent seuls chez eux à partir d'âges qui varient entre 6 ans et 11 ans. La tentation « psychologisante » plaide pour considérer ces variations comme individuelles : avec des discours selon lesquels les enfants seraient plus ou moins « mûrs » ou « prêts » à faire ceci ou cela. Mais le cas choisi ici des parents de classes populaires travaillant en horaires atypiques permet de réfléchir à l'effet de la position de classe qui est susceptible de jouer de deux manières sur cette propension à l'autonomie. D'une part, leur rapport aux normes et leurs pratiques éducatives se distinguent de ceux des classes moyennes et supérieures qui seraient plus proches des normes éducatives diffusées par la psychanalyse et la pédopsychiatrie, ce qui les rend plus à l'écoute des besoins de l'enfant et plus respectueux de sa liberté (Garcia, 2011), autrement dit plus favorables à son autonomie. Notons cependant que « les travaux sur les normes et pratiques éducatives des parents et ceux traitant du monde ouvrier soulignent, chacun à leur manière, un rapprochement entre classes sociales dans la façon de percevoir et construire l'enfant aujourd'hui » (Stettinger, 2018, 83). D'autre part, les travailleurs considérés sont parmi les plus contraints en termes d'horaires, disposant le moins d'autonomie temporelle (Ganault, 2022) et, en conséquence les moins à même de négocier leurs horaires de travail ou jours de congé pour les rendre compatibles avec la garde des enfants. Ils sont donc les plus susceptibles de laisser leurs enfants seuls.

Pour saisir les conséquences de ces positions particulières, on procèdera en deux temps, en s'intéressant d'abord à la manière dont les enfants sont mobilisés dans l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle, et ensuite à la manière dont l'autonomisation des enfants assouplit le travail d'articulation, ou du moins le fait évoluer.

## **1. L'articulation entre vie familiale et vie professionnelle, un travail parental susceptible de mobiliser les enfants**

### **1.1. Un devoir de présence parentale ou adulte au cœur du travail d'articulation**

Eviter que l'enfant soit seul tant qu'il n'est pas autonome est l'un des objectifs du travail d'articulation entre vie familiale et vie professionnelle. Articuler vie familiale et vie professionnelle, c'est *a minima* assurer le devoir de présence des parents, ou tout au moins d'adultes, auprès de leurs enfants. En tout cas tant qu'ils en ont besoin, c'est-à-dire tant qu'ils ne sont pas suffisamment « autonomes ».

C'est bien cet aspect du travail d'articulation qui est compliqué par le travail en horaires atypiques : quelles que soient ses modalités, par définition, celui-ci empêche d'être disponible :  
– à des moments où les enfants ne sont pas pris en charge par les dispositifs institutionnels classiques tels que les crèches et *a fortiori* les écoles qui fonctionnent avec des jours et horaires d'ouverture calés sur les horaires de travail standard,  
– à des moments socialement construits comme des moments de regroupement familial tels que les repas du matin et du soir, le sommeil, le week-end.  
Le travail en horaires atypiques est donc parfois analysé comme un « obstacle à la vie familiale » (Garner, Méda, Senik, 2004).

Pourtant, différentes enquêtes ont montré que les parents travaillant en horaires atypiques s'en sortent finalement assez bien face à l'impératif de présence adulte et même de présence parentale. C'est le « temps conjugal » plus que le temps parental qui est sacrifié, comme l'avait montré L. Lesnard (2009). Même dans le cas où les deux – lorsqu'il y a deux parents – travaillent en horaires atypiques, le principe d'un « parent-relais » (Goussard, Sibaud, Nicole-Drancourt, 2016), dans le cadre d'emplois du temps asynchrones, assure la présence d'au moins l'un d'eux. Tout récemment, à partir de l'enquête Elfe, Morgan Kitzman (2023) montre même qu'au-delà de cet objectif minimal de présence et de sécurité, les parents en horaires atypiques s'investissent dans les pratiques éducatives tout autant que les autres en dépit de leurs contraintes. A propos de quatre activités éducatives<sup>1</sup> qui, réalisées en co-présence, participeraient activement au développement, au bien-être et aux apprentissages, il constate que « les pères et mères ne les sacrifient pas et les réalisent dans les mêmes proportions, qu'ils soient à temps complet ou partiel, en horaires atypiques ou non. » (Kitzman, 2023, p 50-51). Il conclut que « les enfants ne semblent pas affectés outre mesure dans leurs activités quotidiennes par les horaires atypiques de leurs parents ».

On retrouve bien dans notre enquête comme dans les enquêtes citées, une forte mobilisation des parents pour assurer la présence d'au moins un parent auprès de l'enfant ou des enfants, quitte à désynchroniser leurs emplois du temps<sup>2</sup>, voire à sacrifier au moins partiellement l'activité professionnelle de l'un ou surtout de l'une. Un vocabulaire commun avec celui de l'activité professionnelle est utilisé par les enquêtés pour rendre compte des exigences de ce *travail* d'articulation : on « organise », on « planifie », on fait des « plannings », on se donne des « rendez-vous »... Cependant, par rapport à la population des couples bi-actifs suivie par Morgan Kitzman, d'une part, notre corpus présente des situations conjugales et familiales variées et d'autre part, le milieu social est pris en considération et restreint aux classes populaires. On observe donc des configurations particulièrement contraintes pour assurer la présence d'au moins l'un des deux parents. C'est le cas de manière évidente pour les parents célibataires, et même pour les parents séparés dans le cas où l'un des deux parents, peu présent ne joue pas le rôle de relais. C'est aussi plus largement le cas des plus contraints au travail qui n'ont aucun pouvoir de négociation de leurs horaires. On observe d'ailleurs des tentatives ratées de négociation qui sont sources de conflits avec les supérieurs hiérarchiques<sup>3</sup>.

## **1.2. Pour les parents les plus contraints, un report du travail d'articulation sur les enfants ?**

De fait, dans ce cas de fortes contraintes des parents, les enfants font donc des « expériences enfantines sans parents », dont M. Kitzman a montré, pour la population de couples bi-actifs en charge d'au moins un enfant de cinq ans et demi dans l'enquête Elfe, qu'elles étaient très minoritaires pour les activités prises en compte. Sans parents ne signifie pas être seul. Le ou les parent.s concerné.s ont recours à des tiers<sup>4</sup> : pour assurer la présence d'au moins un adulte auprès de l'enfant ou des enfants lorsque le travail les rend indisponibles le matin au réveil, le soir, voire la nuit.

---

<sup>1</sup> Ranger ses affaires, relire un album, copier des mots, faire du vélo.

<sup>2</sup> Comme l'ont dit A. Lambert, M. Charpenel et C. François (2023) pour les travailleurs de la propreté.

<sup>3</sup> Très occasionnellement, par exemple le dimanche, en l'absence de l'encadrement, certains parents recourent au déplacement de l'enfant sur leur lieu de travail.

<sup>4</sup> Ce recours à des tiers peut être contraignant et cette solution n'est pas accessible à tous : cela dépend de ressources économique, familiales, sociales.

Ici, on veut distinguer ces solutions en fonction de différentes variables : en fonction du cadre de la prise en charge (marchand ou pas), de l'existence d'un lien de parenté (la famille, les femmes de la famille, sont souvent mobilisées, *ibid.*), du lieu (à leur domicile ou au domicile des tiers, grands-parents, voisins<sup>5</sup>...) et de leur temporalité, plus ou moins longue, incluant ou pas des temps de repas, voire de sommeil. Elles se distinguent aussi par certaines conséquences sur la vie des enfants. La présence de tiers présents à la maison évite ainsi aux enfants d'être déplacés et rend possible le suivi d'horaires « normaux » de repas et de coucher, quitte à ce que ce soit sans aucun de leurs parents. Mais cela dépend d'un arbitrage entre l'impératif des horaires et celui de la présence affective des parents lors du coucher : la fille de Christina, hôtesse de l'air à temps plein, qui est séparée et a la garde de cet enfant, attend avec sa baby-sitter le retour parfois très tardif de sa mère pour s'endormir. Les parents sont donc susceptibles d'être soumis à des tensions entre l'exigence éducative de cadrage des heures de coucher à laquelle les mères de classes populaires stabilisées cherchent à se conformer (Stettinger, 2018) et leur souci d'investir au mieux leurs rôles familiaux.

Quelques enquêtés des fractions stabilisées des classes populaires, en couples bi-actifs et en charge de jeunes enfants pour la garde desquels ils bénéficient d'aides sociales<sup>6</sup>, font même état du choix, dans un cadre marchand et coûteux, d'une nounou qualifiée par plusieurs enquêtés de « nounou en or » notamment<sup>7</sup> parce qu'elle accepte des horaires totalement hors normes ou prend en charge les enfants malades.

C'est le cas pour les enfants d'Amélie aide-soignante en gérontologie dans un établissement éloigné de son domicile, qui alterne les postes du matin et du soir. A temps partiel depuis la naissance de son deuxième enfant, elle est parfois seule en charge des enfants lorsque son mari, qui est marin, est « de bordée », absent pour plusieurs jours d'affilée. Malgré la disponibilité et la flexibilité de la nounou, Amélie a parfois recours à une voisine qui a une maison mitoyenne dans le lotissement où réside la famille.

Les horaires décalés se reportent donc sur d'autres femmes des classes populaires suivant le principe de la toile temporelle qui rappelle que nos emplois du temps sont liés à ceux des autres (Clawson, Gerstel, 2014).

Amélie prend l'exemple des deux horaires extrêmes de ses deux postes possibles pour en montrer l'incidence sur les enfants : « *je les lève à 5h, je les laisse à 5h et quart chez la nounou pour être à 6h au travail, prendre ma garde à 6h et quart. Et quand je suis du soir, que je finis à 20h45, le temps de partir c'est 21h, et j'arrive c'est presque 22h chez moi, en récupérant mes enfants à la nounou.* ».

Etre gardé chez des tiers pèse sur les parents comme sur les enfants, surtout en cas d'éloignement entre ce tiers-lieu et le domicile, en décalant les horaires de lever, de repas ou de coucher des enfants par rapport aux normes ou à ce qui paraît désirable aux parents. C'est entre autres pour préserver les horaires de coucher de leurs enfants et se ménager des temps de pause que certains les laissent dormir chez les grands-parents, par exemple le mardi soir.

Les enfants d'Amélie passent ainsi certaines « grosses semaines chargées » ou bien les vacances scolaires chez leurs grands-parents, soit une dizaine de jours chez les grands parents tous les deux mois en moyenne d'après Amélie.

On comprend donc que, dans le régime de contraintes de certains salariés à horaires atypiques des classes populaires, l'articulation vie familiale vie professionnelle suppose des arrangements

---

<sup>5</sup> Avec le cas extrême de Soumaré, employée de nettoyage en CDD dans une gare ferroviaire, divorcée, qui, dans un contexte de migration, a laissé son jeune enfant chez sa grand-mère en Mauritanie.

<sup>6</sup> Prestation d'accueil jeune enfant et complément de libre choix de mode de garde.

<sup>7</sup> La manière dont elle s'occupe des enfants n'est pas indifférente non plus à cette qualification.

entre parents, avec des tiers, mais aussi avec les enfants, qui sont déplacés ou vivent « à horaires décalés », comme peuvent l'être parfois d'autres enfants, mais ici sous la contrainte des horaires de leurs parents.

Du point de vue des parents, l'autonomisation des enfants, peu à peu en capacité de rester seuls et de faire seuls chez eux, sans déplacement chez des tiers et sans présence de tiers, est un processus qui ouvre en pratique une nouvelle voie : elle dispense peu à peu les parents d'une présence continue et du recours à des arrangements internes ou à des solutions externes, ou du moins le limite. N'est-elle pas une variable d'ajustement pour des parents particulièrement contraints qui pourraient en rabattre sur la nécessité d'une présence adulte auprès de leurs enfants et forcer ainsi l'autonomie de leurs enfants ?

## II. Des enfants de classes populaires projetés dans l'« autonomie » ?

L'autonomie des enfants dans ses différentes dimensions est une injonction portée notamment par la psychologie de l'enfant. Elle est relayée par les institutions d'encadrement de l'enfance qui affichent un discours sur la nécessité de s'adapter aux temporalités individuelles des enfants, bien qu'elles tendent à imposer leur rythme par défaut de disponibilité des agents (Imbert, 2023 ; Chantseva, 2021 ; Blöss, Odena, 2002). Pour les parents qui tendraient à limiter l'autonomie des enfants, et surtout pour les mères, les entorses à cette injonction sont socialement condamnées, ne serait-ce que par des métaphores animalières stigmatisantes : mère-poule, louve ou lionne. Les parents doivent tenir un subtil équilibre entre l'exigence d'assurer une présence pour la sécurité matérielle et affective de leurs enfants, indispensables aux premiers âges de la vie (qui leur vaut d'être qualifiée de parents « présents » et qui font beaucoup pour eux) et celle de ménager à ceux-ci des moments d'indépendance, d'autonomie, d'attention à leur rythme.

### 1/ Quand l'autonomie des enfants s'impose

Dans notre corpus, on observe des pratiques opposées sur ce point.

D'un côté, des mères s'efforcent d'être très présentes auprès de leurs enfants dès lors que les conditions matérielles le permettent. Le souci d'être présentes auprès de leurs enfants guide leurs choix professionnels.

Nora a ainsi d'abord exercé son métier d'aide-soignante en vacances pour pouvoir s'interrompre à tout moment pour s'occuper de sa fille alors bébé. En CDI de jour, elle a ensuite demandé un poste de nuit qui lui permette d'être plus souvent avec sa fille, d'autant que celle-ci a été diagnostiquée enfant précoce à son entrée à l'école. On apprend qu'elle s'occupe aussi de son propre père âgé et malade. A son retour de l'hôpital, le matin, elle est disponible pour accompagner sa fille à l'école. Nora, en couple, aurait pu laisser le père de sa fille s'en occuper le matin, mais celui-ci, commerçant, l'aurait laissé à 7 h chez une nounou, ce qui lui a paru trop tôt.

Ces mères semblent conformes au modèle familialiste de classes populaires (Hoggart, 1970 ; Mauger, 2023) dans lequel « les rôles familiaux restent une possibilité universelle d'accès à l'estime de soi » ; être « un bon père », « une bonne mère de famille » est un objectif à tenir. Cependant, dans le cas de Nora, on note d'une part que son investissement dans le rôle de mère, pourtant prenant, n'est pas exclusif : elle s'occupe aussi de son père et veille à ne pas surcharger ni négliger son mari ; et d'autre part rien ne permet de dire qu'elle tendrait par là à limiter l'autonomie de son enfant.

D'un autre côté, des mères comptent précocement sur leurs enfants pour gérer le quotidien, ce qui les fait flirter avec le délaissement ou le laisser-faire souvent reproché aux classes populaires. Les contraintes horaires sont donc susceptibles de déposséder les mères de classes populaires du rôle de la « bonne mère », source d'estime de soi, ou du moins le compliquent en limitant de fait la présence parentale auprès des enfants<sup>8</sup>. Ces pratiques éducatives apparaissent d'ailleurs sur le mode de la contrainte, faute de mieux, faute de pouvoir continuer à mettre en œuvre d'autres solutions.

Zahra, personnel de ménage, mère de 5 enfants, est en couple avec un ouvrier qui intervient bien en soutien pour l'éducation des enfants, mais les contraintes pesant sur ce couple sont fortes. En poste à 5h le matin, le père se rend disponible pour aller chercher les enfants à l'école l'après-midi mais le matin, les deux parents sont déjà partis au réveil des enfants. Bien qu'à temps partiel, Zahra n'a pas de marge de négociation sur ses horaires. Elle dispose d'une ressource familiale précieuse avec sa mère qui réside à proximité et prend en charge les enfants en l'absence des parents mais lorsqu'elle tombe gravement malade, Zahra ne voit pas d'autre solution que de laisser seuls le matin ses trois aînés âgés alors de 8, 7 et 3 ans.

Les aînés sont particulièrement sollicités, parfois en responsabilité de leurs cadets comme le sont ici les filles de Zahra ou le fils de Khaldia :

Khaldia qui embauche à 6 h demande à son fils, dès 10 ans, d'emmener ses frères de 8 et 4 ans à l'école, les différents établissements scolaires étant dans le même périmètre urbain.

Dans leur discours, même *a posteriori*, les parents considèrent cette situation comme précoce et contrainte. « *Elles ont été autonomes très tôt* », dit Zahra. Et la remarque de Maria, ASH dans une clinique, à propos de son fils selon laquelle « Il se débrouille *comme un grand* » montre qu'elle trouve qu'il n'est pas vraiment grand. Ils la considèrent même comme risquée : « *J'ai pris le risque de les laisser à la maison* » dit Jean-Marc, aide-soignant divorcé qui a la charge de ses enfants qu'ils laissent seuls à 8 et 10 ans. Avec le sentiment de contraindre les enfants, contrairement à la doctrine suivant laquelle il faudrait suivre le rythme des enfants, comme le rappelle Hasnia, aide-soignante aux urgences : « *On est obligé de s'adapter. Et puis les enfants, ils ont pas le choix, ils sont obligés de s'adapter* ».

L'autonomisation sous contrainte des enfants de salariés atypiques des classes populaires tranche avec l'autonomie des enfants des classes supérieures inspirée par la psychologie, efficace pour la transmission de leur capital culturel (Court, 2022). L'autonomie, dans le sens où nous l'entendons ici, méritera d'être analysée comparativement en prenant en compte les classes supérieures présentes dans le corpus Worklife et c'est chose est prévue pour une contribution ultérieure, qui se fera en collaboration avec Sébastien Stenger. Cependant, il apparaît, après un survol rapide du corpus, que l'autonomie, pour les classes supérieures, renvoie plutôt au fait de laisser les enfants décider seuls, de leur apprendre ne pas être dépendants des autres. Elle a des objectifs différents pour les parents comme alléger leur propre vie pour dormir le matin pendant que leurs enfants se réveillent « seuls », ou pour sortir pour leurs loisirs. Elle s'exerce avec des modalités différentes, sans la responsabilité des aînés, avec un apprentissage très progressif qui reprend le discours des institutions éducatives.

## 2.2. Une autonomie accompagnée

---

<sup>8</sup> On peut envisager que cela soit compensé par une meilleure estime de soi au travail. D'ailleurs, le familialisme est surtout présent quand le chômage et la précarité menacent (Mauger, 2023). Mais cette compensation n'a rien d'évident ici : certes, les services aux personnes ou les métiers de santé s'inscrivent dans un modèle vocationnel mais ce sont aussi des métiers où les conditions de travail sont dégradées et où les salariés tendent à se plaindre d'un défaut de reconnaissance.

Pour autant qu'elle est fortement contrainte, l'autonomie des enfants des familles populaires se fait dans des conditions qui laissent voir qu'elle est loin d'être une forme de manquement à leur devoir de présence et d'assistance, ni *a fortiori* de délaissement.

On peut d'abord dire que l'autonomie est accompagnée parce que les parents font des efforts pour la circonscrire à des moments qui leur semblent plus propices, comme le matin malgré l'importance de la norme de commensalité pour le moment du petit déjeuner (Le Pape, Plesz, 2018) plutôt que le soir ou la nuit et pour la circonscrire, quel qu'en soit le moment, à des temps courts.

Par exemple, les filles de Zahra sont chargées de leur petit frère le matin et l'amènent à l'école mais elles sont rarement mobilisées le soir, où le père est présent. Les périodes longues de vacances, en revanche, font l'objet d'arrangements avec la famille, même si celle-ci est éloignée, de façon à éviter aux enfants de longues journées sans adultes.

En cas de maladie, les parents font là aussi des efforts d'organisation particuliers pour ne pas laisser l'enfant malade sans aucun adulte. Mais leur présence dépend très fortement des conditions d'absence qui ont cours dans l'entreprise.

Par exemple, Zahra dont les enfants sont autonomes précocement trouve des solutions extérieures lorsqu'ils sont malades. Elle préférerait être présente elle-même mais n'a pu le faire que dans la période où elle travaillait à l'hôpital où « on avait droit à quelques jours pour enfant malade », « quelque chose qui était bien », dit-elle. Les conditions de travail dans le nettoyage dont elle rapporte la pression sur les salariés la privent de ce droit : « je vous dirais que, dans les entreprises de nettoyage ou en aide à domicile, auxiliaire, etc., je me suis rarement absentée parce qu'ils ont personne sous la main – d'ailleurs, ils vous le font bien comprendre – et qu'on n'est pas là pour s'arrêter parce qu'on a un gamin malade quoi. »

On peut ensuite dire que l'autonomie est accompagnée parce qu'elle fait l'objet de tout un travail de préparation, en général assuré par les mères. Elles anticipent : elles préparent le petit-déjeuner pour s'assurer que les enfants auront bien mangé, elles préparent les vêtements qu'ils doivent mettre pour s'assurer de leur apparence à l'école. Si les mères des classes populaires sont parfois obligées de mettre en retrait de la vie professionnelle pour veiller à l'éducation de leurs enfants (Stettinger, 2018), on voit que, même en leur absence, elles cherchent à assurer leur rôle, à respecter les normes éducatives du bien manger ou de l'apparence.

Ainsi, les filles de Zahra « avaient tout de prêt ». Khaldia dit qu'elle « organisait » tout.

Si les enfants sont mobilisés par les parents pour participer au travail d'articulation entre vie familiale et la vie professionnelle, leurs actions autonomes ont été anticipées par les mères. Certaines écrivent leurs instructions sur des petits mots laissés sur une table. D'autres gardent la charge mentale à distance et appellent leurs enfants par téléphone ou leur adressent des sms pour leur dicter les consignes au bon moment. Elles prévoient aussi de s'équiper du matériel qui va faciliter le « travail » de leurs enfants, comme le micro-ondes pour réchauffer les plats plutôt que le gaz ou les plaques électriques...

Les mères font aussi un travail de fond pour veiller à l'apprentissage de leurs enfants quant aux actions qu'ils font en autonomie et pour contrôler leur bonne réalisation : « elles savaient s'habiller, déjeuner, etc... et fermer la porte et elles partaient à l'école » précise Zahra à propos de ses filles. Cela vaut aussi pour les règles de sécurité comme Khaldia :

« J'avais appris à mes enfants : vous allez à l'école, et quand vous avez fini, à la maison. Je les trouve à la maison, ils avaient tout à la maison : les jeux, les trucs. Je préférerais qu'ils jouent et qu'ils traînent pas dehors ».

L'enfant ou les enfants sont donc seuls mais soutenus par les préparatifs réalisés en amont, en général par les mères, notamment pour les repas. Ce travail très spécifique pour accompagner l'autonomie des enfants confirme qu'elle ne provient pas d'une forme de négligence ou de délaissement. Elle conduit à une mobilisation des enfants qui participent ainsi au travail d'articulation mais sans qu'on puisse parler d'une délégation pure de tâches qui leur serait faite.

On peut enfin dire que l'autonomie est accompagnée parce qu'elle est surveillée à distance, même si c'est parfois de façon lointaine, voire par la médiation de tiers pour ceux qui disposent de telles ressources sociales : des voisins ou des grands-parents proches sont supposés « jeter un œil » ou d'autres, plus éloignés, se tiennent prêts à rejoindre l'enfant/les enfants lorsque celui-ci/ceux-ci est/sont en capacité d'appeler à l'aide. Les objets techniques sont précieux pour que les parents et surtout les mères assurent eux-mêmes la surveillance à distance, ne serait-ce que par des appels téléphoniques répétés à leurs enfants, ou éventuellement de simples échanges de SMS. Les conditions de leur travail ne leur permettent pas toujours d'être appelées directement : elles préfèrent prendre elles-mêmes l'initiative quand elles le peuvent au gré des absences de l'encadrement. C'est ce que fait Khaldia quand ses enfants sortent de l'école : « c'est moi qui contacte mes enfants : « alors ça y est, ça va ? vous êtes rentrés ? c'est bon. Fermez la porte ». Ou Corine, également dans le nettoyage, qui appelle son fils seul le matin à 9 ans en précisant que, sur son lieu de travail, « le matin, on était seul, on pouvait appeler ». Virginie, infirmière de nuit à la monoparentalité assumée, davantage dotée en différentes ressources, utilise différents moyens, humains puis techniques pour surveiller ses trois garçons.

Elle a pu laisser ses trois garçons un temps dormir chez sa mère : en invalidité et donc disponible, celle-ci résidait en outre à proximité avec un appartement suffisamment grand pour qu'ils aient une chambre et puissent y laisser des affaires. Sa mère étant fatiguée, Virginie laisse ses enfants seuls, chacun avec un téléphone portable sur lequel elle leur envoie des textos avec les choses à faire et à penser (devoirs, heures de début de cours...) en fin de journée. Pour la nuit *stricto sensu*, elle a installé des « petites caméras » partout dans sa maison depuis « qu'ils se gardent seuls ». Elles lui permettent de les surveiller en son absence et déclenchent « des alarmes » au cas où ils sortiraient la nuit.

### **2.3. Une autonomie réfléchie**

Si l'on considère maintenant les commentaires sur ces pratiques, on constate que l'autonomie des enfants fait l'objet d'un discours ambigu.

Sans nier les contraintes qui apparaissent dans leur récit et ont imposé à leurs enfants une autonomie qu'ils jugent eux-mêmes, on l'a vu, précoce, certains parents en font, du moins dans leurs discours à destination de l'enquêteur, un aspect positif de leur éducation : ils rationalisent *a posteriori* leurs pratiques en valorisant l'autonomie des enfants.

Les propos de Zahra en rendent compte ici : « Moi, à la base, je pense que, même à l'heure d'aujourd'hui, que c'est très important de rendre un enfant autonome même si on travaille pas ». Elle a beaucoup insisté au cours de l'entretien sur les contraintes notamment économiques qui se sont imposées à elle et à son mari, et par suite à ses enfants, mais finalement, elle fait de la situation qu'ils ont vécue quelque chose de positif et de souhaitable, à rechercher même dans le cas où l'on ne serait pas soumis aux mêmes contraintes.

D'autres expriment des regrets par rapport à ce qu'ils analysent comment un défaut de présence, le sentiment de ne pas pouvoir faire « comme tout le monde » et de déroger aux

exigences de sécurité affective ou éducative ou parfois physique. Ils témoignent ainsi de leur connaissance et de leur incorporation des normes de présence parentale, de respect des horaires des enfants, ou d'accompagnement de l'enfant dans certaines activités éducatives...

Au-delà du regret, ces parents-là manifestent jusqu'à une forme de culpabilité, qui a pu leur suggérer des pratiques de compensation : les repos en semaine sont ainsi utilisés pour faire manger chez soi les enfants qui mangent habituellement à la cantine (non sans exclure un argument économique pour ceux qui considèrent la cantine comme plus coûteuse que le repas pris à la maison) ; certains parents se consacrent aux activités avec leurs enfants quand ils sont présents, ou essayent d'assurer une présence certains mercredis ou au moins une partie de ce jour comme Patricia qui, travaillant pour une société qui nettoie des immeubles et des bureaux, laisse sa fille de 6 ans seule le matin. Elle parvient à se dépêcher pour rentrer plus tôt le mercredi et passer l'après-midi avec elle. C'est une manière de compenser l'insécurité affective et/ou éducative qui est supposée être liée à leur moindre présence auprès des enfants selon les normes éducatives.

On note que cette culpabilité n'est pas suscitée par des reproches qui émaneraient des enfants. Ceux-ci semblent, vu à travers le discours de leurs parents, ne pas se plaindre et même être plutôt en demande d'autonomie : à moins que cela ne révèle un aveuglement des parents, on peut se demander si les enfants n'auraient pas intériorisé les contraintes de ceux-ci et ajusté leurs exigences à ce qu'ils peuvent faire. L'analyse a ses limites ici en ce qu'elle ne s'appuie pas sur les discours recueillis directement auprès des enfants mais seulement sur les observations rapportées par les parents. D'autres moyens d'investigation permettraient de voir si cet ajustement des exigences des enfants aux capacités de leurs parents vaut pour d'autres questions que les disponibilités temporelles. Vaut-il pour les exigences en matière de consommation de vêtements de marque en fonction des moyens financiers des parents ? Ou la consommation ostentatoire est-elle soutenue par la culpabilité des parents, sur un mode de compensation ?

### **Conclusion :**

Pour les parents à horaires décalés, le travail d'articulation consiste à limiter les effets de leurs horaires sur leurs enfants. Les enfants en sont donc l'objet mais ils servent aussi d'ajustement : si les femmes en rabattent sur leur activité professionnelle et par suite parfois sur leur carrière pour s'ajuster, ou si les deux parents réduisent leur temps conjugal, les parents ont aussi à en rabattre sur certaines exigences en matière de présence auprès de leurs enfants et en matière d'éducation. C'est le cas des parents qui laissent leurs enfants seuls sous l'effet de leurs contraintes ou leur laissent faire seuls un certain nombre de tâches : il s'agit d'un jeu avec le calendrier d'une autonomie qui au final concernera tous les enfants. Ce faisant, les parents en rabattent un temps sur leurs exigences en matière de sécurité physique, affective ou éducatives de leurs enfants en les mobilisant précocement pour prendre en charge des tâches et parfois des responsabilités, en particulier pour les aînés des fratries nombreuses. De fait, ce sont les enfants qui en rabattent sur leurs attentes et les retraduisent parfois eux-mêmes en termes d'autonomie, dans une version positive qui rend ces contraintes acceptables.

Sur le modèle de « travail du patient » repéré par A. Strauss (Strauss, 1982) qui voit le malade prendre en charge des tâches de soin lui-même, en dépit de sa dépendance aux professionnels de santé, un travail de coordination et d'ajustement aux autres intervenants, un travail des sentiments et un le travail sur son identité, on gagnerait peut-être à élaborer un modèle du « travail de l'enfant » pour rendre compte, sur cette autre situation de dépendance,

de la participation de l'enfant ou des enfants au travail parental ou familial qui contribuera à faire de lui un adulte et donne du jeu aux parents soumis à de fortes contraintes temporelles.

## Bibliographie

- Blöss Thierry et Odena Sophie, « L'enfant malade, source de tensions entre parents et personnels de crèche », *Informations sociales*, CNAF, 103, 2002, p. 144-157.
- Chantseva Victoria, « Rendre "propre" son enfant selon son « rythme » individuel. Contraintes temporelles contradictoires d'un apprentissage d'hygiène », *Revue des politiques sociales et familiales*, 2021/2-3 (n°139-140), p. 27-43.
- Clawson Dan, Gerstel Naomi, *Unequal Time: Gender, Class, and Family in Employment Schedules*, New York, Russell Sage Foundation, 2014.
- Court Martine, « Entre travail et famille : quel temps pour la transmission du capital culturel dans les couples de classes supérieures bi-actifs ? », Workshop international *Horaires atypiques : du travail au monde privé*, INED, Aubervilliers, 14 & 15 juin 2022.
- Court Martine, *Sociologie des enfants*. La Découverte, 2017.
- Ganault Jeanne, « Autonomie temporelle dans le travail salarié et articulation des temps sociaux. Qui peut organiser son temps quotidien ? », *Sociologie*, vol. 13, n° 4, 2022, p. 399-419.
- Garcia Sandrine, *Mères sous influence. De la cause des femmes à la cause des enfants*. La Découverte, 2011.
- Garner Hélène, Méda Dominique, Senik Claudia, « La difficile conciliation entre vie professionnelle et vie familiale », *DARES Analyses*, 50.3, 2004.
- Goussard Lucie, Sibaud Lætitia, Nicole-Drancourt Chantal, *Mères en activité continue à temps plein et modes de garde*, Rapport final DREES, 2016.
- Hoggart Richard, *La culture du pauvre. Etude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Minuit, 1970.
- Imbert Arthur, *L'avènement du binôme ATSEM-enseignante à l'école maternelle. Territoires professionnels, pratiques et subordination*, Thèse pour le doctorat de sociologie, Aix-Marseille université, 2023.
- Kitzman Morgan, « Le quotidien des familles biactives au prisme des horaires atypiques », *Dossier d'étude CNAF*, n° 230, 2023.
- Lahire Bernard (dir.). *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*, Paris, Seuil, 2019, 1232 p.
- Lambert Anne, Charpenel Marion, François Camille, « Travailler en horaires décalés au cours de la vie. Arrangements quotidiens et trajectoires d'ajustement dans le secteur du nettoyage », Colloque international *Politics of Time. Nonstandard work schedules and family life*, INED, Aubervilliers, 12-13 octobre 2023.
- Lambert Anne, Langlois Laetitia, « Horaires atypiques de travail : les femmes peu qualifiées de plus en plus exposées », *Population et Sociétés*, n° 599, 2022.
- Lareau Annette, *Unequal Childhoods: Class, Race, and Family Life*, Second Edition with an Update a Decade Later. Berkeley: University of California Press, 2011, 480 pp.
- Lesnard, Laurent. *La famille désarticulée. Les nouvelles contraintes de l'emploi du temps*. Presses Universitaires de France, 2009.
- Le Pape Marie-Clémence, et Marie Plessz. « Faire petit-déjeuner les enfants. Un enjeu de respectabilité parentale dans les milieux populaires », *Revue des politiques sociales et familiales*, vol. 129-130, n° 4, 2018, p. 91-97.
- Lignier Wilfried, Lomba Cédric, Renahy Nicolas, « La différenciation sociale des enfants », *Politix*, 2012/3 (n° 99), p. 9-21.

Mauger Gérard, « Actualité de familialisme populaire. Bien élever ses enfants », in Marie-Hélène Lechien, Olivier Masclet, Gérard Mauger (Dir.), *Le « je », l'« entre soi » et le « nous » dans les classes populaires*, Le Croquant, 2023, p. 61-86.

Stettinger, Vanessa. « Mère "je fais tout", des pratiques éducatives populaires en tension », *Travail, genre et sociétés*, vol. 39, n° 1, 2018, p. 83-99.

Strauss Anselm L., Fagerhaugh Skizuko, Suczeck Barbara, Wiener Carolyn, « The work of hospitalized patients », *Social Science and Medicine*, 1982, 16 (9), p. 977-986.